



PARC ÉOLIEN DE NOROY

Commune de Noroy (60)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



PARC ÉOLIEN DE NOROY
188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com

SOMMAIRE

Table des matières

1.	LE PORTEUR DE PROJET	4
1.1.	<i>Identité</i>	4
1.2.	<i>Valeco, une entreprise EnBW</i>	4
2.	LOCALISATION DU PROJET	10
3.	HISTORIQUE DU PROJET	12
3.1.	<i>Une démarche de concertation locale</i>	12
3.2.	<i>Communication / Concertation auprès du public</i>	13
4.	LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN.....	19
5.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	22
6.	PERTINENCES DU PROJET.....	25
7.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	29

Table des illustrations

ILLUSTRATION 1 :	CHAINE DE VALEUR DE VALECO.....	5
ILLUSTRATION 2 :	REPARTITION DU CAPITAL DE VALECO	6
ILLUSTRATION 3 :	SCHEMA DE LA SPV DU PARC EOLIEN DE NOROY.....	7
ILLUSTRATION 4 :	LOCALISATION DU PROJET A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE	10
ILLUSTRATION 5 :	CARTE D'IMPLANTATION DU PROJET	11
ILLUSTRATION 6 :	LETTRÉ D'INFORMATION N°1.....	14
ILLUSTRATION 7 :	LETTRÉ D'INFORMATION N°2.....	15
ILLUSTRATION 8 :	LETTRÉ D'INFORMATION N°3.....	16
ILLUSTRATION 9 :	BLOG INTERNET CONSACRE AU PROJET EOLIEN DE NOROY	17
ILLUSTRATION 10 :	AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AFFICHE EN MAIRIES ET SUR LE BLOG DU PROJET	18
ILLUSTRATION 11 :	SRE PICARDIE ZONES FAVORABLES ET FAVORABLES SOUS CONDITIONS & PERIMETRES D'ETUDE DU PROJET	19
ILLUSTRATION 12 :	SRE PICARDIE, VIGILANCE PATRIMONIALE.....	20
ILLUSTRATION 13 :	DIMENSIONS DU SOCLE	24
ILLUSTRATION 14 :	CARTE DU CONTEXTE ALTIMETRIQUE ET HYDROGRAPHIQUE DE L'AIRE D'ETUDE.....	29
ILLUSTRATION 15 :	SYNTHESE DES IMPACTS DANS LE PERIMETRE RAPPROCHE	30
ILLUSTRATION 16 :	CONTEXTE PAYSAGER ET PHOTOMONTAGES DANS LE PERIMETRE IMMEDIAT.....	32

1. LE PORTEUR DE PROJET

1.1. IDENTITE

La société Parc Éolien de la Noroy est une société projet spécialement créée et détenue à 100% par VALECO SAS pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Noroy.

Dénomination	PARC ÉOLIEN DE NOROY
N° SIREN	753 459 486
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 rue Maurice Béjart - 340184 MONTPELLIER
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Signataire de la demande	
Prénom - NOM	Sébastien APPY
Nationalité	Française
Fonction	Gérant

1.2. VALECO, UNE ENTREPRISE ENBW

1.1.1. VALECO, PIONNIER DES ENERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE

Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valeco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 8 agences en France et 1 au Canada dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse.

Elle est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable.

Valeco a rejoint le groupe EnBW en juin 2019. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Valeco possède une capacité électrique en exploitation de plus de 500 MW répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires en toiture et au sol et de la biomasse.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

1.1.2. UN ACTEUR PRESENT SUR TOUTE LA CHAINE DE VALEUR, DU DEBUT A LA FIN DES PROJETS

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



Illustration 1 : Chaîne de valeur de Valeco

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

1.1.3. UNE ENTREPRISE DU GROUPE ENBW

Aujourd'hui, Valeco fait partie du groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

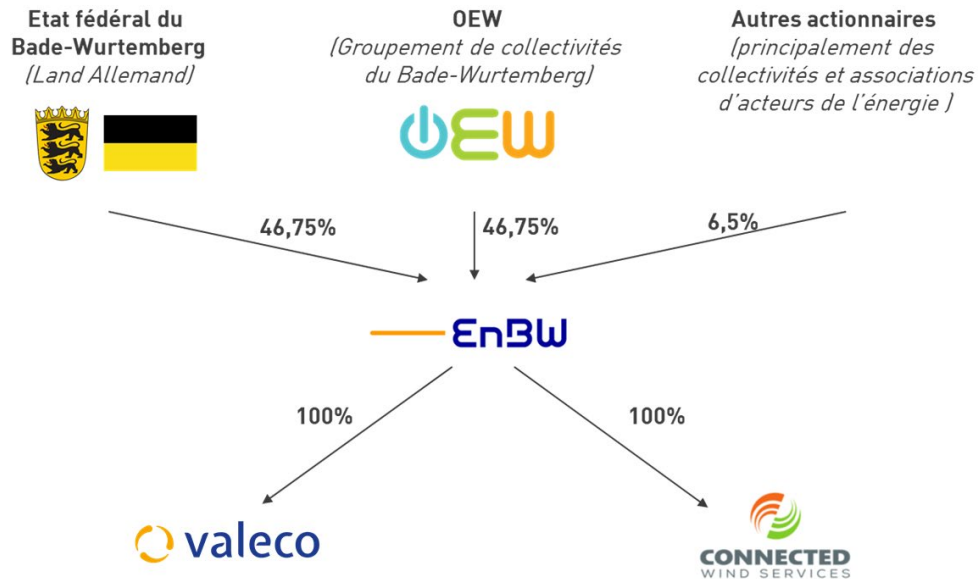


Illustration 2 : Répartition du capital de Valeco

EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 13 GW de capacité de production
- 21.000 collaborateurs
- 5,5 Millions de clients
- 18.7 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2019)

En Europe, le groupe possède :

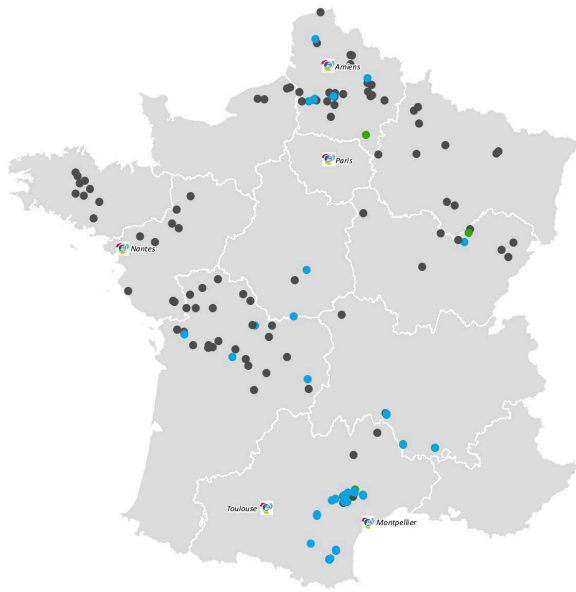
- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

Au 31/12/20, en France, Valeco c'est :

- 28 parcs éolien en exploitation
- 26 centrales solaires en exploitation (sol + ombrières + toiture)
- 1 site d'essai éolien offshore flottant

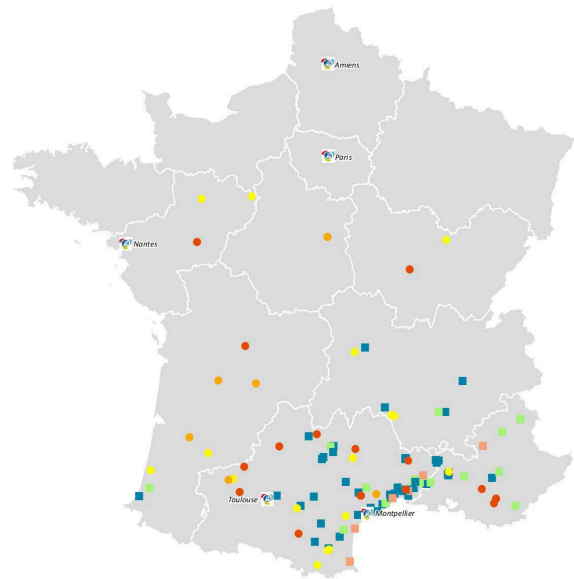
Les cartes ci-dessous montre les centrales de production d'énergie renouvelable de VALECO en France et nos différents projets :

REALISATIONS ET PROJETS EOLIENS DE VALECO



- Eolien**
- En exploitation/construction
 - Autorisé
 - En développement

REALISATIONS ET PROJETS SOLAIRES DE VALECO



- | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Solaire sol | | Solaire toiture | |
| ● En exploitation/construction | ■ En exploitation/construction | ■ En exploitation/construction | ■ En exploitation/construction |
| ● Autorisé | ■ Autorisé | ■ Autorisé | ■ Autorisé |
| ● En développement | ■ En développement | ■ En développement | ■ En développement |



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 3 : Schéma de la SPV du Parc éolien de Noroy

PARCS EOLIENS VALECO : QUELQUES REFERENCES



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43)

Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014



PARCS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL VALECO : QUELQUES REFERENCES



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013



2. LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien de Noroy s’implante en région Hauts-de-France, dans le département de l’Oise (60), au sein de la communauté de communes du Plateau Picard.

Il s’agit d’un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune de Noroy, dans un secteur composé de grandes parcelles agricoles longé par la D101 et à mi-chemin entre Compiègne et Beauvais.

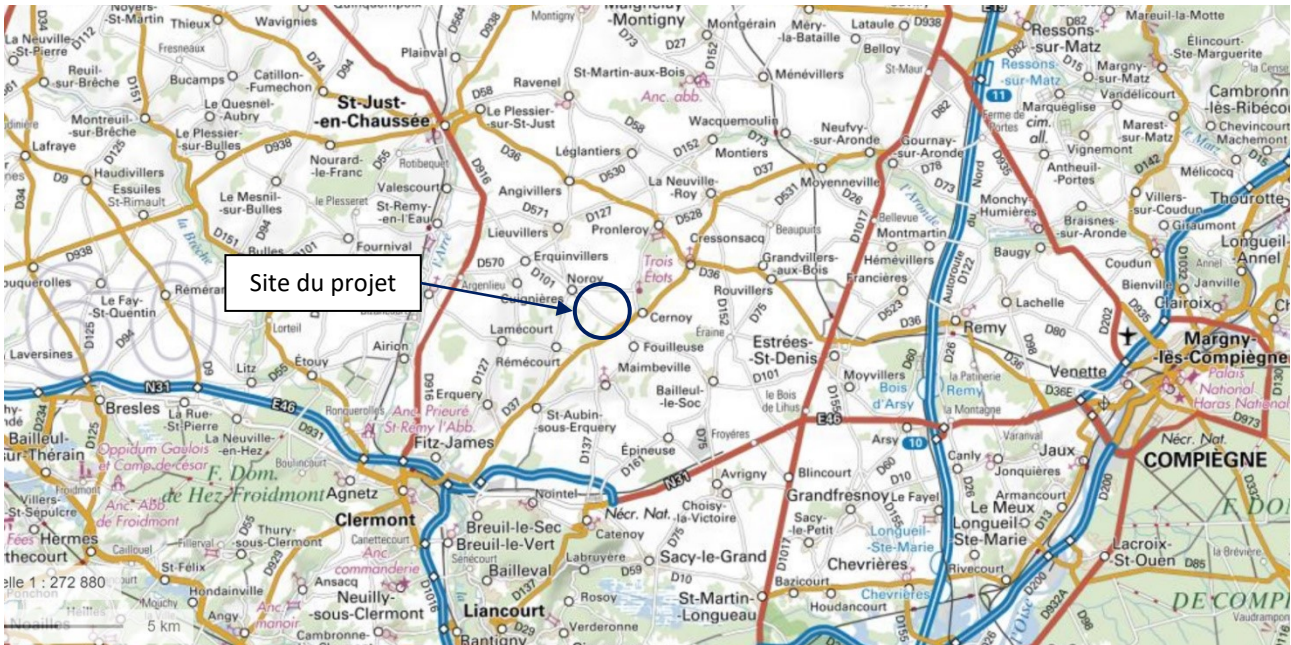


Illustration 4 : Localisation du projet à l’échelle départementale

Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Tableau 1 : Coordonnées des constructions

Eoliennes	Lambert 93		WGS84		Altitude sol (m NGF)
	X (m)	Y(m)	Longitude DMS	Latitude DMS	
E1	664770,7335	6927421,202	2°30'51.7486" E	49°26'42.8701" N	133,81
E2	664981,1439	6927205,187	2°31'2.2555" E	49°26'35.9225" N	133,76
E3	665232,1237	6926997,996	2°31'14.7720" E	49°26'29.2682" N	133,73
E4	665476,616	6926771,946	2°31'26.9713" E	49°26'22.0020" N	137,12
E5	665711,0343	6926558,08	2°31'38.6663" E	49°26'15.1274" N	147,69
PDL1	664865,2393	6927355,326	2°30'56.4584" E	49°26'40.7576" N	133,5
PDL2	664866,701	6927357,947	2°30'56.5301" E	49°26'40.8426" N	133,4

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes :

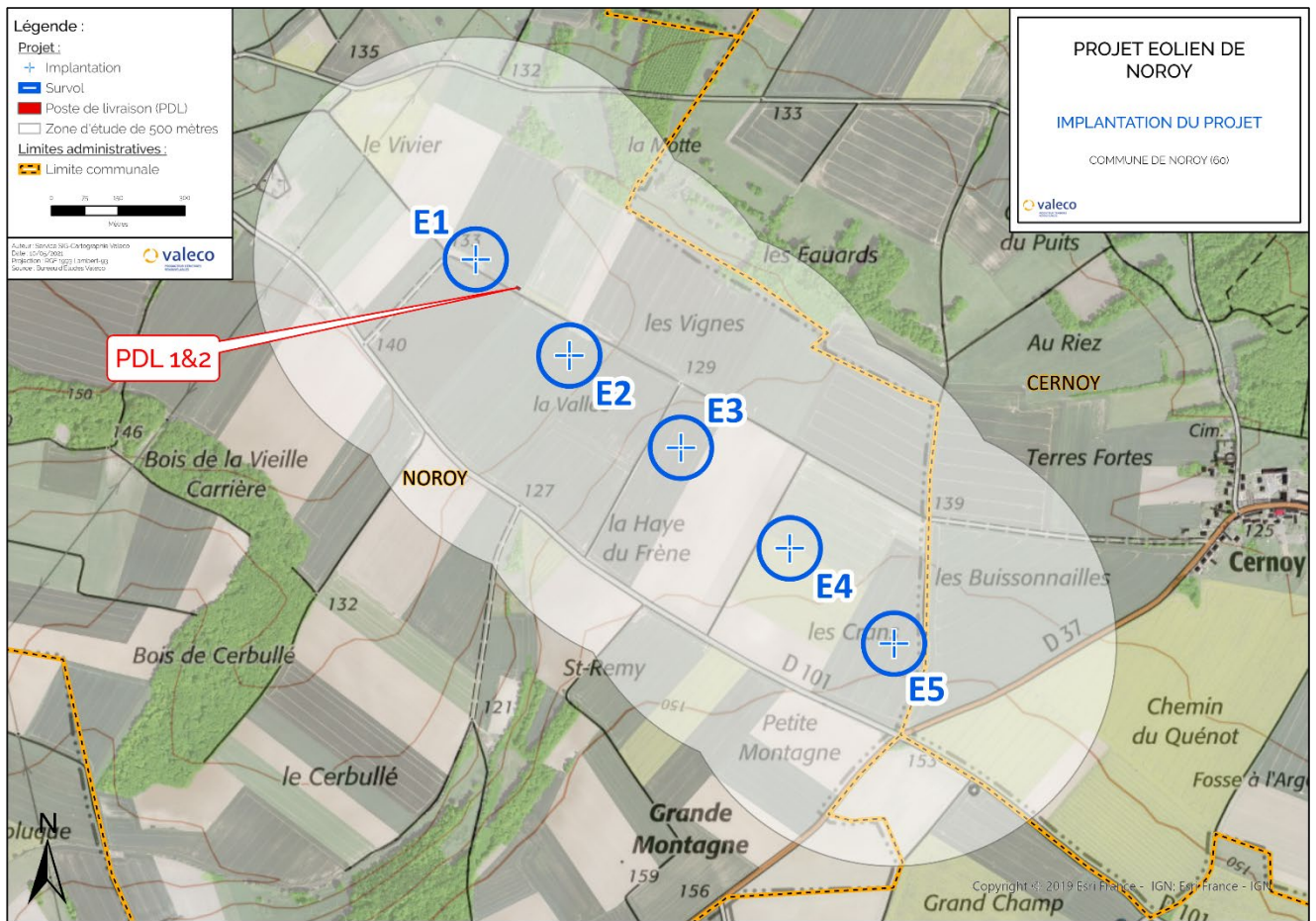


Illustration 5 : Carte d'implantation du projet

3. HISTORIQUE DU PROJET

3.1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION LOCALE

La sensibilisation et l'information des populations locales font partie des composantes essentielles à la compréhension, à l'acceptation et à l'appropriation d'un projet éolien.

Le Groupe Valeco est déjà présent dans le département de l'Oise par l'intermédiaire du parc éolien de Lavacquerie à Lavacquerie (60) avec une puissance de 15,4 MW, développé par Valeco et qui a été autorisé en 2016 et qui est désormais en exploitation.

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur la commune de Noroy initiée en 2013, le conseil municipal de Noroy a autorisé la société Valeco à mener ses études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération le 2 mars 2013.

L'étude du territoire menée par Valeco a permis d'identifier une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) qui s'étend sur environ 350 ha sur les territoires communaux de Noroy et Cernoy. Les parcelles concernées sont des terrains agricoles. La délibération des conseils communaux a permis de lancer des études environnementales pour 1 an en mars 2018 suivi des études acoustiques lancées en mars 2019.

Les expertises paysagères et les études d'impacts ont démarré en août 2018. L'ensemble des études approfondies sur le site ont permis de déterminer le gabarit et l'implantation des aérogénérateurs. C'est ce projet qui fait aujourd'hui l'objet de la présente étude.

Le tableau suivant présente les principales dates du développement du projet éolien de Noroy :

Date	Étapes
15 février 2013	Passage devant le conseil municipal de Noroy
2 mars 2013	Délibération du conseil municipal de Noroy autorisant la société Valeco à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien
2013 - 2017	Levé des contraintes aéronautiques (Défense et Aviation Civile)
Mars 2018	Lancement des études environnementales pour une durée de 1 an
Août 2018	Lancement de l'étude paysagère et de l'étude d'impact
Décembre 2018	Lettre d'info N°1
Mars 2019	Lancement de l'étude acoustique
Avril 2019	Lettre d'info N°2 ; Installation d'un mât de mesure de vent et Rendu des rapports d'état initiaux biodiversité, paysage
23 avril 2019	Réunion avec l'ensemble des élus, des propriétaires et des exploitants
Mai 2019	Lettre d'info N°3
Juin 2019	Campagne de mesure acoustique durant 26 jours.
12 au 28 juin 2019	Concertation préalable dans les mairies de Noroy, Cernoy et Fouilleuse : dossier papier consultable + recueil des observations du public en mairie ; dossier téléchargeable et dépôt d'observations possible sur le blog du projet.
27 septembre 2019	Rencontre avec la commune de Cernoy pour présenter le projet.
20 février 2020	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture de l'Oise
18 août 2020	Demande de compléments au dossier par la DREAL Hauts-de-France
10 août 2021	Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

3.2. COMMUNICATION / CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC

INFORMATION CONTINUE : MISE EN PLACE DE LETTRES D'INFORMATIONS

Dès que le projet a pris forme, une phase de communication a été enclenchée sur les détails plus techniques, notamment via la diffusion de lettres d'information. Ces lettres d'information renvoient également vers le blog projet qui continu d'être mis à jour avec les différentes avancées, qu'elles soient administratives ou techniques.

Au total, 3 lettres d'informations ont été réalisées à différents stades d'avancement du projet :

- La 1^{ère} est parue en décembre 2018, elle avait pour objet principal de présenter le projet, la société Valeco et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ses questions et d'émettre directement son avis sur le projet ;
- La 2^{ème} est parue en mars 2019, elle visait à présenter le mât de mesure de vent, la campagne de mesure acoustique et l'actualité du projet ;
- La 3^{ème} est parue en mai 2019 présente le projet final et son implantation. Elle informe également le public sur la mise en place de la concertation préalable et sur son déroulement.



De plus, ces lettres ont permis à travers une rubrique d'information générale sur l'éolien et sur des thématiques particulières de répondre aux questions régulièrement soulevées lors de l'élaboration d'un projet éolien. Quelques chiffres sur l'éolien en France (sa production, ses objectifs, etc.) ont également été détaillés et expliqués.

L'ensemble de ces lettres d'informations parues à ce jour est présenté ci-après.

Zoom sur... Le Groupe VALECO


Le Groupe VALECO c'est...

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - La famille GAY à 65%
 - La Caisse des Dépôts et Consignation à 35%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ 300 MW éoliens en exploitation :
 - 131 éoliennes,
 - 15 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.





Parc éolien de Champs Perdus (80)



- ✓ 80 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture, dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)
- ✓ 1 000 MW de projets éoliens en développement, notamment :
 - Oise
 - Somme
 - Pas de Calais
 - Poitou Charentes (Charente, Deux-Sèvres)



Centrale solaire de Lunel (34)



Parc éolien de Le Margnès (81)

 Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé 

PROJET ÉOLIEN DE NOROY

Sur la commune de Noroy

Lettre d'information N°1 – décembre 2018


A la Une...

Historique du projet


Dès 2013, la société VALECO étudie, en partenariat avec la commune de Noroy, la possibilité d'implanter un parc éolien sur le territoire. Une étude sur les potentialités de développement est alors lancée et le conseil municipal de Noroy autorise la société VALECO à mener ses études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération le 3 mars 2013. Mais ce n'est qu'après la levée de certaines contraintes aéronautiques que les prospections foncières peuvent se dérouler en 2016 et 2017.

La zone d'étude

Le site d'étude (aussi appelé Zone d'implantation Potentielle ou « ZIP ») a été élargi afin d'étudier les enjeux locaux dans leur globalité. Il s'étend sur environ 350 ha sur les territoires communaux de Noroy et de Cernoy. Les parcelles concernées sont des bois et des terrains agricoles.



Pour toute question, vous pouvez contacter :
 Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com




Conduite de l'étude de faisabilité

Rien n'est encore décidé à ce jour. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre de déterminer la faisabilité de ce projet et également d'en définir le contour : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.


Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études vont permettre d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet de moindre impact. Les premières expertises à avoir démarrées sont celles sur les milieux naturels car elles sont les plus longues :

Étude des milieux naturels




L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète afin d'inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison, ...). Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ALISE Environnement qui procèdent aux observations et analyses des sensibilités depuis mars 2018 et ce, jusqu'à mars 2019 au moins.

Étude paysagère



L'étude paysagère a été confiée au bureau d'étude ETD. Cette expertise consiste à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et en harmonie avec son environnement. Elle a débuté en août 2018.

Étude acoustique




Le bureau d'étude pour réaliser les expertises relatives au bruit n'est pas encore connu. Ce sera un bureau d'étude indépendant et qualifié pour l'activité « Etudes acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens installeront des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant. Des simulations permettront ensuite de s'assurer que l'implantation définit respecte la réglementation acoustique.

Rose des vents long terme (source vortexfdc.com)

L'actualité de votre projet

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées. Pour cela, nous avons créé un blog afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien.

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006



En savoir plus sur l'éolien

L'éolien aujourd'hui en France

- ✓ 14 367 MW installés au 1er juillet 2018
- ✓ Objectif national : 40 000 MW en 2028 (dont 35 000 MW terrestres)
- ✓ Hauts-de-France : devenue 1^{ère} région de France avec plus de 3 470 MW raccordés et 300 parcs → objectif de 5 000 MW en 2020

L'éolien en France crée 4 emplois par jour en 2018

L'augmentation des capacités éoliennes contribue à la croissance de l'emploi sur le territoire. En 2018, 18 000 emplois directs et indirects sont recensés dans l'éolien, soit une augmentation de plus de 18% par rapport à 2015, et une croissance de plus de plus de 50% depuis 2013. En Europe l'éolien rassemble près de 330 000 emplois.
 Source: observatoire de l'éolien

Les éoliennes et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Pour plus d'information consultez le site de France Énergie Éolienne : <https://fee.asso.fr>

Illustration 6 : Lettre d'information N°1

En savoir plus sur l'éolien...



Éolienne et télévision

Selon un rapport réalisé en 2002 par l'ANFR à la demande du ministre chargé de l'Industrie, ce sont surtout les émissions analogiques qui peuvent être concernées par du brouillage. Le risque est plus faible dans le cas de la télévision numérique terrestre (TNT).

Néanmoins, l'article L112.12 du code de la construction impose que lorsque « l'édification d'une construction apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes ». La société VALECO s'engage à respecter la loi.

Les éoliennes et l'environnement sonore

Les éoliennes modernes sont de plus en plus silencieuses, des progrès ont été réalisés dans l'insonorisation des nacelles et l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 55 décibels, soit le bruit d'une conversation normale, à 500m le volume est de 35dB équivalent une conversation chuchotée. Quand le vent souffle fort, le bruit du souffle dans la végétation masque les effets sonores au niveau des habitations.

Un rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires sur les riverains.

Pour plus d'information consultez le site de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr>

Rappel blog dédié au projet

Afin que chacun puisse suivre l'avancement du projet éolien, un blog a été mis en ligne. Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006

Le Groupe VALECO est une société 100 % française de 133 personnes dynamiques et passionnées par leur métier. Présent sur le marché énergétique d'origine renouvelable depuis plus de 20 ans, le Groupe VALECO en est un pionnier avec le parc éolien de Tuchan plus grand parc éolien de France lors de sa construction en 2000 et la réalisation de la première centrale photovoltaïque de France à Lunel.



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



PROJET ÉOLIEN DE NOROY

Sur la commune de Noroy

Lettre d'information N°2 – mars 2019



A la Une...

Installation d'un mât de mesure de vent

Un mât de mesure de vent est en cours d'installation dans la zone d'étude, sur la commune de Noroy. Il s'agit d'un pylône haubané rouge et blanc d'une hauteur totale de 100 m, qui intervient dans le cadre de l'étude du projet éolien.

Quelle est son utilité ?

Sa vocation est d'évaluer le profil de vent : c'est-à-dire connaître selon plusieurs hauteurs la vitesse et direction du vent moyen. C'est pourquoi, à différentes hauteurs, il est placé des anémomètres (appareils de mesure de la vitesse) et deux girouettes (voir page suivante).

Le résultat de ces mesures permettra d'établir la rose des vents du site.

Ce mât sera laissé au minimum 1 an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons, et jusqu'à plusieurs années si nécessaire. Ce sont les données recueillies qui le diront.

Il permettra également de réaliser des écoutes en altitude pour analyser l'activité des chauves-souris, dans le cadre des études du milieu naturel.



Exemple de mât

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Bèjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



Données techniques et localisation du mât



- ✓ Hauteur du mât : 100 m
- ✓ Structure du mât : mat acier en treillis
- ✓ Fixation de la base du mât : plaque au sol en métal
- ✓ Fixation du mât : haubans ancrés au sol
- ✓ Disposition des haubans : sur 3 côtés espacés de 120°
- ✓ Pour chaque côté : 4 ancrages regroupant 2 à 4 haubans
- ✓ Instrumentation : 5 anémomètres à 60, 80, 90 et deux à 100m ; 2 girouettes à 75m et 98m
- ✓ Alimentation électrique : via un panneau solaire
- ✓ Recueil des données : transmission GSM
- ✓ Balisage aérien (signal lumineux) : conforme à la réglementation aérienne



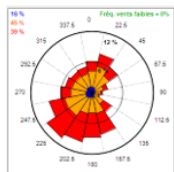
Panneaux photovoltaïques (les 2 au milieu) et boîtiers d'enregistrement (de part et d'autre)



Ancrage des haubans au sol



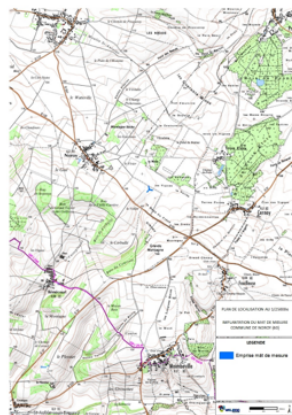
Modèle d'un anémomètre



Rose des vents pressentie : le vent dominant est celui du sud-ouest.



Modèle d'une girouette



Localisation du mât

L'actualité de votre projet



L'étude acoustique

Afin d'évaluer l'impact sonore du parc éolien, 5 points autour de la zone d'étude ont été sélectionnés pour y placer un sonomètre afin d'enregistrer le contexte sonore, aussi appelé bruit résiduel (selon la norme NF S 31-010).

La campagne de mesure en continu (10 à 14 jours) aura lieu au mois d'avril ou de mai en fonction des conditions météorologiques. Ce travail sera réalisé par le bureau d'étude Delhom Acoustique.

Le dépeuplement des données des 5 sonomètres permettra de connaître le bruit résiduel (sans les éoliennes). Après définition de l'implantation des machines, l'impact sonore du parc éolien sera alors évalué par simulation numérique. Cela permettra de vérifier que le futur parc respectera la réglementation.



Exemple de sonomètre utilisé lors des mesures acoustiques

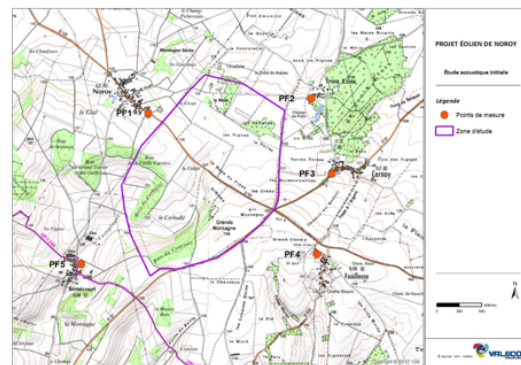


Illustration 7 : Lettre d'information N°2

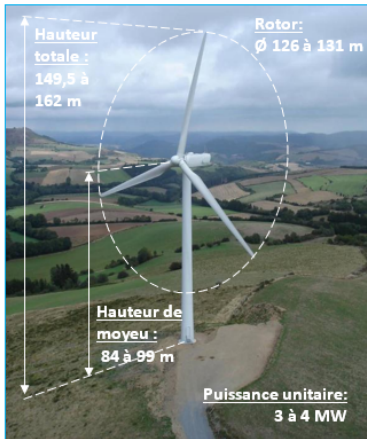
En savoir plus sur les caractéristiques des éoliennes du projet



PROJET ÉOLIEN DE NOROY

Sur la commune de Noroy

Lettre d'information N°3 – Mai 2019



Éolienne et télévision

Selon un rapport réalisé en 2002 par l'ANFR à la demande du ministre chargé de l'Industrie, ce sont surtout les émissions analogiques qui peuvent être concernées par du brouillage. Le risque est plus faible dans le cas de la télévision numérique terrestre (TNT). Néanmoins, l'article L112.12 du code de la construction impose que lorsque « l'édification d'une construction apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes ». La société VALECO s'engage à respecter la loi.

Le Groupe VALECO est une société 100 % française de 140 personnes dynamiques et passionnées par leur métier. Présent sur le marché énergétique d'origine renouvelable depuis plus de 20 ans, le Groupe VALECO en est un pionnier avec le parc éolien de Tuchen plus grand parc éolien de France lors de sa construction en 2000 et la réalisation de la première centrale photovoltaïque de France à Lunel.

Des nouvelles du projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur la commune de Noroy, le Conseil municipal de Noroy a autorisé la société VALECO à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération le 2 mars 2013.

Après la levée de certaines contraintes, les études environnementales ont été lancées en mars 2018 afin d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet le plus équilibré. L'ensemble des expertises concernant les milieux naturels et le paysage ont été réalisées par des bureaux d'études indépendants et sont aujourd'hui terminées. Elles ont permis d'aboutir à une implantation de 5 éoliennes réparties sur 1 ligne.

Concertation préalable du public

Préalablement au dépôt en préfecture des dossiers de demande d'autorisation, la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable dans les mairies des communes susceptibles d'être affectées par le projet éolien de Noroy. Cette procédure volontaire, qui se déroulera du 12 au 28 juin 2019, a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques recueillies tout au long des études.

Un dossier synthétique reprenant les principales caractéristiques du projet pourra être consulté par le public et un registre permettra de consigner les observations et questions. Les dates et horaires seront celles d'ouverture habituelles des mairies de Noroy, Fouilleuse et de Cernoy.

- Noroy : mardi de 14h à 17h30 et vendredi de 10h à 12h et 14h à 18h
- Cernoy : mercredi de 17h à 19h
- Fouilleuse : vendredi de 18h à 19h45

Par ailleurs, pendant cette période les avis et observations du public pourront également :

- Être postés sur le blog internet dédié au projet à l'adresse : http://blog-groupevaleco.com/?blog-projet_eolien_oise-6006
- Transmis par courrier électronique au chef de projet :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Bèjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



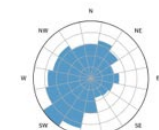
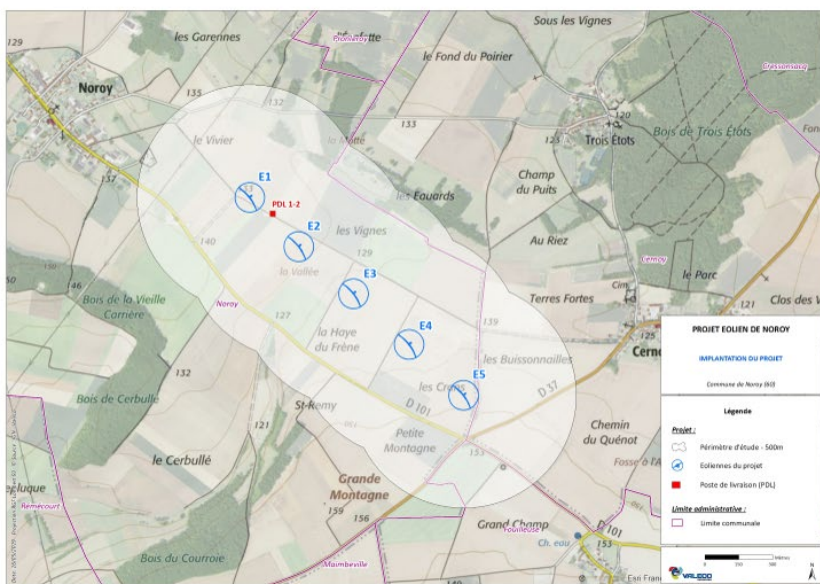
Zoom sur...

Le choix du projet



Suite aux différentes études menées sur une année complète (paysagère, environnementale et technique) le projet de moindre impact sur l'environnement a été retenu. L'implantation choisie est le résultat d'un compromis de nombreux critères :

- Éloignement des habitations de 500 m minimum ;
- Éloignement des routes départementales de 160 m minimum ;
- Respect des enjeux environnementaux : habitats, biodiversité et conservation des haies et massifs boisés avec un éloignement de 200 m minimum en bout de pale ;
- Respect des enjeux paysagers : prise en compte des éoliennes existantes ;
- L'usage des sols et la minimisation des surfaces occupées par les éoliennes et les pistes ;
- Le vent, et le choix d'une implantation dans un axe Nord-ouest/Sud-est.



Rose des vents : implantation perpendiculaire aux vents dominants (sud-ouest)



Travail agricole en cours à Champs Perdus (80), projet Valeco

Illustration 8 : Lettre d'information N°3

INFORMATION CONTINUE : MISE EN PLACE D'UN BLOG

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog a été mis en ligne. Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendenoroy>

Cette adresse internet a fait l'objet d'une actualisation en 2020. Auparavant, le blog était disponible à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006
Cet ancien chemin d'accès redirige aujourd'hui vers la nouvelle adresse valide.

Le blog comporte une section « Contact/Poser une question » permettant aux riverains qui le souhaitent de faire part de leurs remarques d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions.

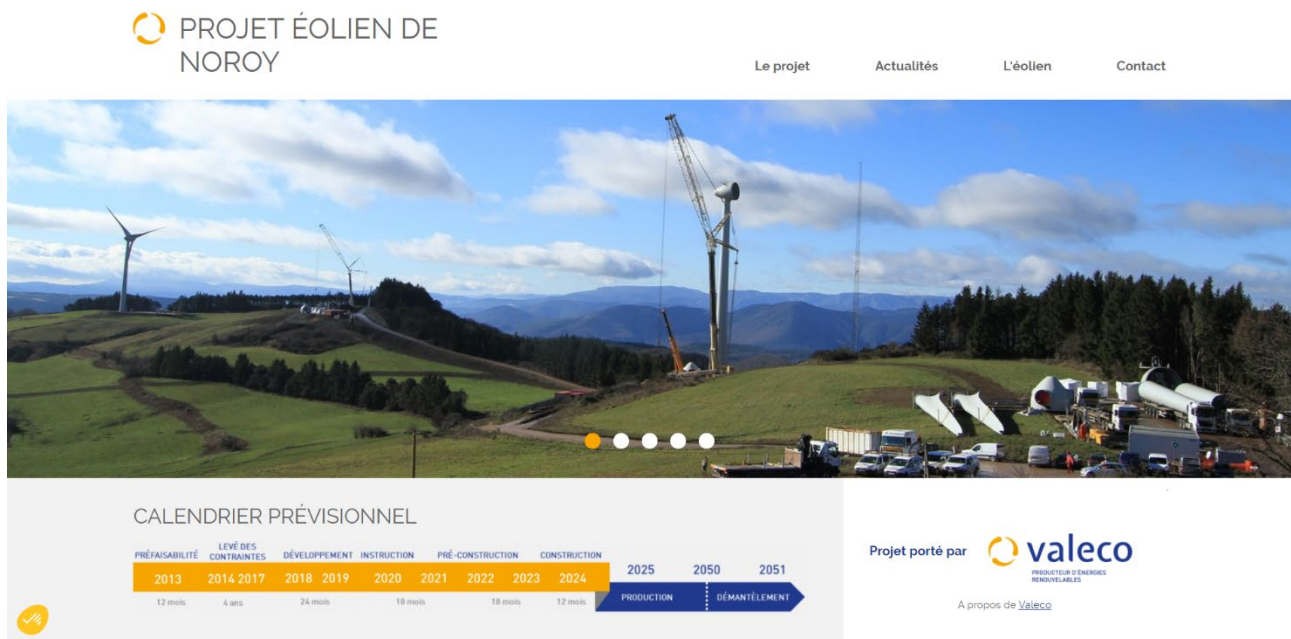


Illustration 9 : Blog internet consacré au projet éolien de Noroy

CONSULTATION DU PUBLIC, MISE EN PLACE D'UN DOSSIER

A l'issue des différentes phases d'étude et de concertation décrites précédemment, une consultation du public a eu lieu du 12 au 28 juin 2019.

Un dossier a été mis à disposition en ligne sur le site internet du blog projet avec possibilité de déposer des observations. Il était également disponible en version papier dans les mairies de Noroy, Cernoy et Fouilleuse, accompagné d'un registre permettant de partager remarques et questions.

Les coordonnées du chef de projet étaient indiquées afin de permettre à ceux qui le souhaitaient un contact plus direct avec le référent. La participation était également possible par voie postale, à l'adresse indiquée sur la couverture :

Groupe VALECO

188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France

Le dossier a été rédigé selon les attentes mentionnées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement : « le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable établit un dossier de la concertation, qui comprend notamment :

- Les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;

- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées. »

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS

Au total 9 avis (dont 3 provenant du même auteur) ont été déposés lors de la concertation préalable : 1 avis dans le recueil de Noroy, 1 dans le recueil de Cernoy et 7 avis sur le blog ou par mail.

Le bilan de la concertation ainsi que l'ensemble des observations sont disponibles dans le document 8 « Dossier De Concertation » auquel le lecteur peut se référer. Des réponses ont été apportées sur l'ensemble des sujets soulevés.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE NOROY

Objet de la concertation

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Noroy, dans l'Oise (60), la société PARC ÉOLIEN DE NOROY (groupe VALECO) a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable sur les 2 communes concernées par la zone d'étude. Cette procédure a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques récoltées lors de la phase d'études et qui leurs sont mises à disposition.

Le présent projet concerne la création du PARC ÉOLIEN DE NOROY sur le territoire communal de Noroy au sein de la communauté de communes du Plateau Picard. La commune est située dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France.

Ce parc sera constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison.

Les 5 aérogénérateurs du PARC ÉOLIEN DE NOROY auront une hauteur de mât comprise entre 84 et 99 mètres, un diamètre compris entre 126 et 131 mètres soit une hauteur totale en bout de pale comprise entre 149,5 et 162 mètres pour une puissance totale installée de 15 MW à 20 MW. Elles couvriront la consommation électrique moyenne annuelle d'environ 9 600 foyers chauffage compris.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Durée de la concertation

La concertation préalable sera ouverte du 12 au 28 juin 2019. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.

Modalités de la concertation

Un exemplaire du dossier de concertation sera mis à disposition dans les mairies concernées accompagné d'un registre pour recueillir les remarques et questions.

Le dossier sera consultable dans les mairies suivantes (jours et horaires habituels d'ouverture) :

- Noroy : mardi de 14h à 17h30 et vendredi de 10h à 12h et 14h à 18h
- Cernoy : mercredi de 17h à 19h
- Fouilleuse : vendredi de 18h à 19h45

Une version électronique du dossier sera également consultable sur le blog du projet à l'adresse ci-dessous. Une rubrique accueillera les observations du public :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006

Contact & Coordonnées

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Yannick Vialles, Chef de projet.
Email : yannickvialles@groupevaleco.com
Téléphone : 04 67 40 74 00

Illustration 10 : Avis de concertation préalable affiché en mairies et sur le blog du projet

4. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012.

L'un des volets de ce schéma très général était constitué par un Schéma Régional Éolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs.

L'arrêté approuvant le Schéma Régional Eolien a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Douai en date du 16 Juin 2016, suite à de nombreuses oppositions et à l'absence d'analyse des enjeux liés aux paysages et à l'environnement préalablement à son adoption.

Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du code de l'environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE de Picardie est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter les parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

Bien que n'ayant plus de valeur réglementaire à la date de rédaction du présent dossier, le SRE a été pris en compte avant son annulation dans le choix du site du projet.

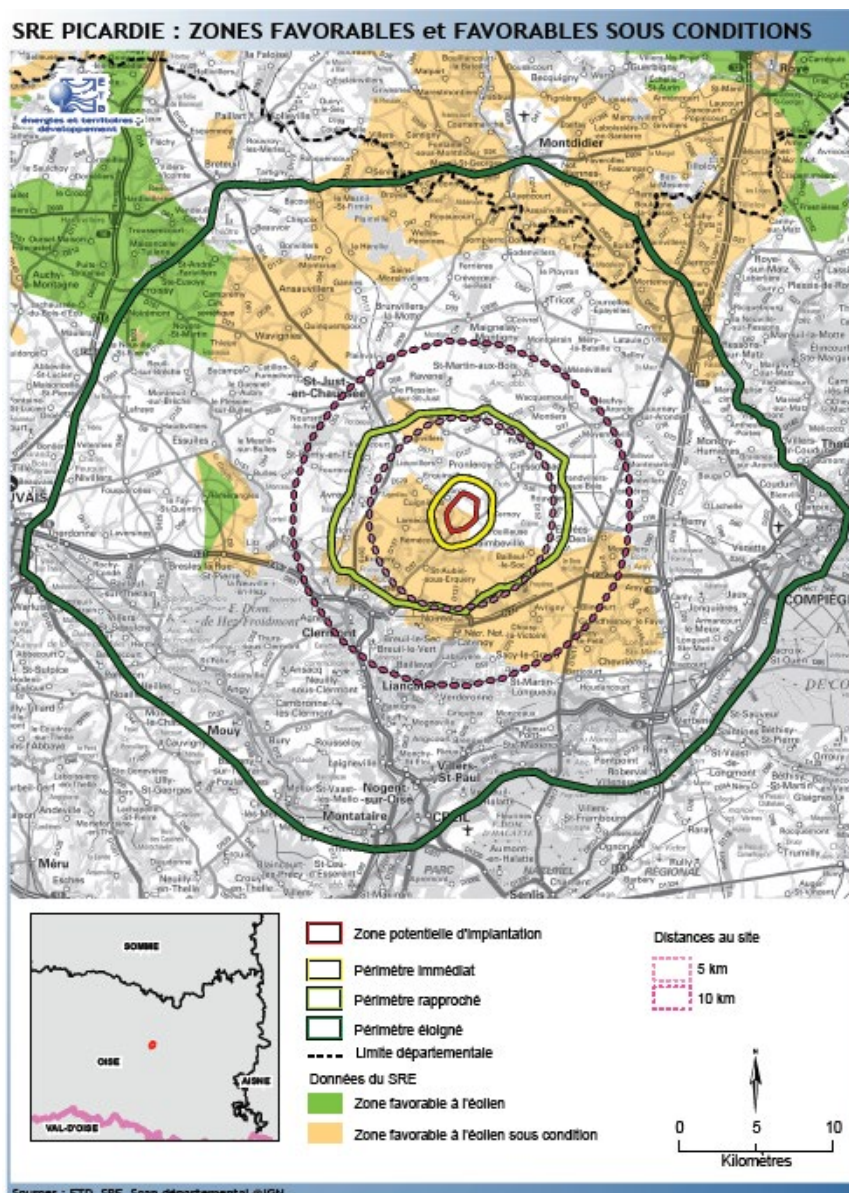


Illustration 11 : SRE Picardie zones favorables et favorables sous conditions & périmètres d'étude du projet

Le site étudié est localisé en limite ouest du paysage de grandes cultures de la plaine d'Estrées-Saint-Denis défini en tant que paysage emblématique dans le SRE et qui s'étend à l'est dans le périmètre rapproché. Aucun secteur défini en tant que patrimoine paysager n'est compris dans le périmètre rapproché, tous sont dans le périmètre éloigné, le site étudié est éloigné de ces lieux (> 6 km). Le site est localisé en limite des zones tampons autour des sites patrimoniaux de la butte de Clermont (au sud) et de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (au nord), tout en étant éloigné de ces sites patrimoniaux (respectivement 8 et 9 km).

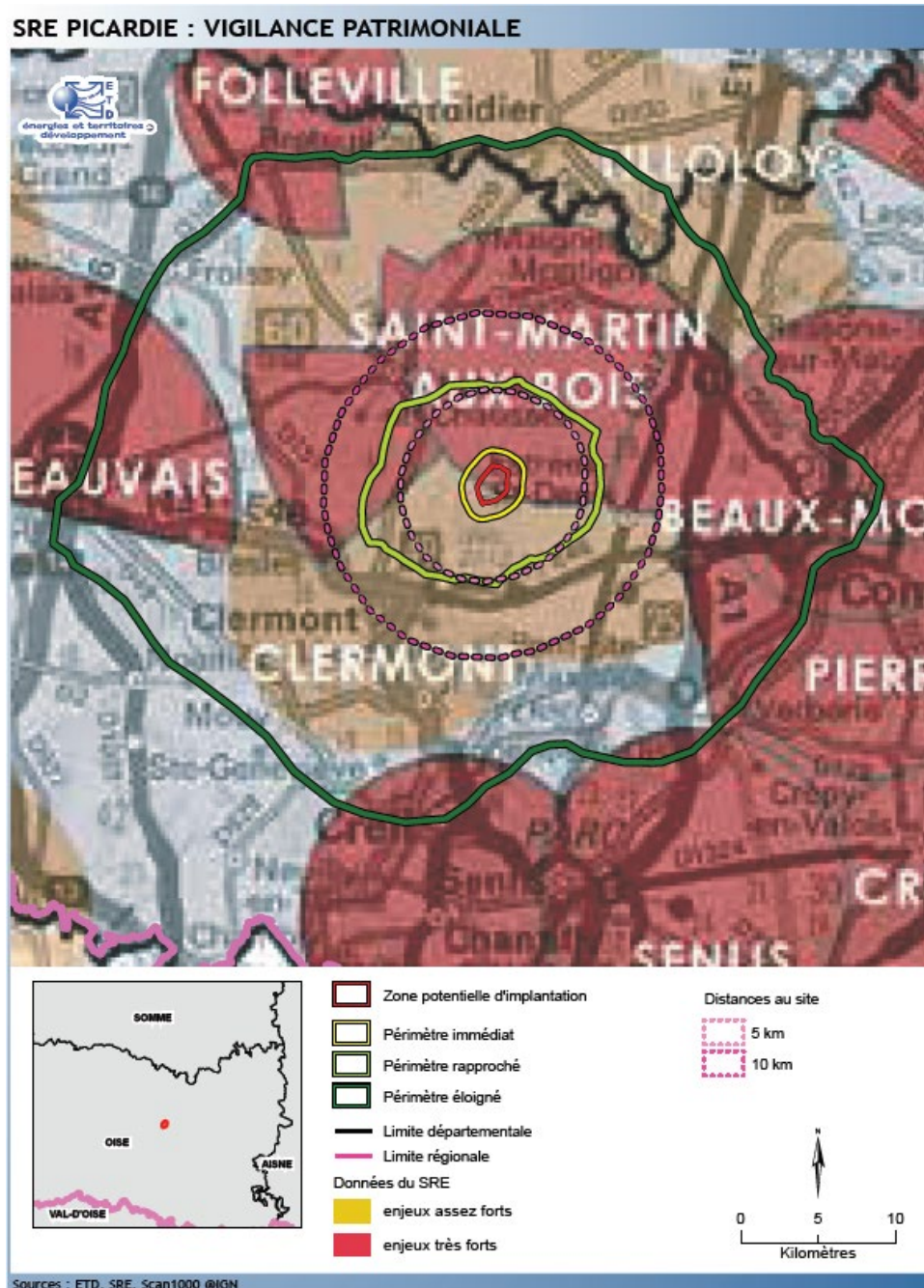


Illustration 12 : SRE Picardie, vigilance patrimoniale

Ainsi, au regard des prescriptions paysagères et patrimoniales du SRE Picardie, la commune de Noroy est en zone favorable pour le développement de l'éolien et le site du projet est en partie favorable à l'éolien sous conditions dans le secteur D du Schéma Régional Éolien, ce qui justifie le choix de développer un projet éolien sur ce territoire.

La sensibilité de ces 2 sites éloignés (butte de Clermont (au sud) et de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (au nord)) a été jugée faible à localement modérée pour les covisibilités avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois au nord dans l'étude paysagère (document « 7.5.1 Volet paysager » page 90) :

Site éolien éloigné des sites patrimoniaux et touristiques majeurs (Clermont, Compiègne, Beauvais, abbaye du Moncel, abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, cimetière militaire de Vignemont).

Site localisé en limite et dans les zones de vigilance patrimoniales définies dans l'ancien Schéma Régional Éolien de Picardie autour de Clermont et de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, tout en étant éloigné de ces deux sites patrimoniaux (respectivement à environ 8 et 9 km).

Vues en direction du site étudié fermées par la végétation arborée depuis la butte du Châtellier à Clermont. De plus, l'expertise paysagère appuyée par des photomontages, a permis de conclure que :

Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

Photomontage 62 : Ce photomontage est réalisé depuis la route principale RD938 à l'ouest de Méry la Bataille. Il a pour objectif d'illustrer les vues lointaines depuis cette route et plus globalement depuis le nord-est du projet sur le plateau. Il rend aussi compte du paysage de plateau avec lecture de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (monument historique).

L'impact est faible.

Butte de Clermont

Photomontage 66 : Ce photomontage est réalisé sur le pont de la route principale RD1016 à Canettecourt au sud de Clermont. Il a pour objectif d'illustrer les vues depuis cette route et plus globalement depuis le sud du projet dans le paysage du Clermontois, ici dans la vallée de la Brèche.

L'impact est nul.

Conclusion : Le projet n'est pas visible sous l'influence de la distance, du relief et des boisements.

Depuis les plateaux du sud du périmètre éloigné (Clermontois), le projet n'est pas ou peu visible sous l'influence de la distance, du relief et des boisements (vues lointaines, emprise visuelle du projet réduite).

Impact très faible à nul depuis les plateaux du Clermontois au sud.

Ainsi, l'impact est très faible à nul sur les 2 sites ayant justifié le classement en zone « non favorable » et « favorable sous condition » de la zone d'étude.

Pour conclure, au regard des prescriptions paysagères et patrimoniales de l'ancien SRE Picardie, le site de projet n'est pas incompatible à l'implantation d'éolienne, ce qui justifie le choix de développer un projet éolien sur ce territoire.

Pour plus d'information le lecteur pourra se référer à l'étude paysagère du dossier de demande d'autorisation « 7.5.1 Volet paysager », et notamment au chapitre « I.1.1. Données sur l'éolien : le Schéma Régional Éolien de Picardie » à la page 15.

5. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien de Noroy regroupe 5 éoliennes de 5 MW de puissance maximale unitaire. La puissance totale installée est de 25 MW maximum, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors-tout maximale des éoliennes envisagées sera de 170 m pour E1 à E4 et de 163 m pour E5.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Oise (60)
	Communes	Noroy
Eoliennes	Puissance totale maximale	25 MW
	Puissance unitaire maximale	5 MW
	Nombre	5
	Diamètre maximal du rotor	136 m
	Hauteur maximale du mât	110 m (E1 à E4) 103 m (E5)
	Hauteur maximale en bout de pale	170 m (E1 à E4) 163 m (E5)
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison
	Fondations	Environ Ø20 m, 2,5 à 3,5 m de profondeur
	Plateformes	1 850 à 2 500 m ² /plateforme PDL : 208 m ²
	Pistes à créer	0 ml
	Piste à renforcer	2504 ml
Production	Production annuelle*	Environ 55,9 GWh
	Foyers équivalents chauffage compris*	Environ 12 200 foyers
	Personnes équivalentes chauffage compris*	Environ 26 800 personnes
	CO₂ évité (équivalent production moy. France)*	Environ 28 000 tonnes/an
	Durée de vie	25 ans

*pour des éoliennes de 4,2 MW

Tableau 2 : Caractéristiques du projet

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour l'ensemble des éoliennes au moyen de feux de moyennes intensités de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éoliennes E1 et E5, et de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les éoliennes E2 à E4. De plus, un balisage intermédiaire sera réalisé sur l'ensemble des éoliennes à une hauteur de 45 m.

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre maximal : 136 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter la nacelle et le rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur maximale : 110 m (E1 à E4) et 103 m (E5)

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes. Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton de 2,5 à 3,5 mètres de profondeur et d'environ 20 à 25 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 6 à 8m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : entre 50 et 70 tonnes

Volume total : entre 500 et 700 m³

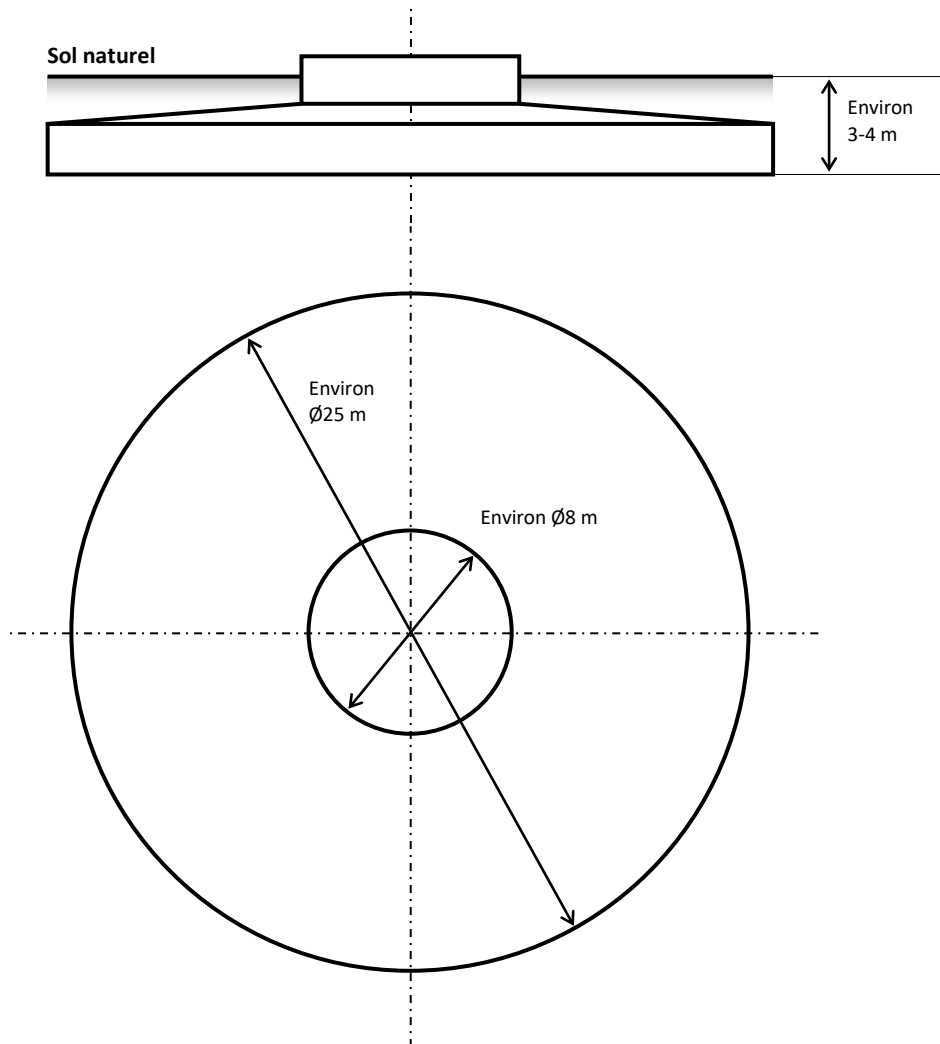
Le socle :

Illustration 13 : Dimensions du socle

Les pistes :

Aucune création de piste supplémentaires ne sera nécessaire.

Sur les tronçons de pistes existantes à renforcer (environ 2 504 m linéaire), les travaux prévus sont relativement légers, il pourrait s'agir d'un empierrement de piste avec au besoin pose préalable d'une membrane géotextile. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 4,5 mètres utiles.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

6. PERTINENCES DU PROJET

Il est important de rappeler que tout d'abord le site de Noroy a été choisi car :

- Il s'inscrit dans une zone attractive pour l'accueil de parcs éoliens (SRCAE) ;
- Le site est localisé en partie dans une « zone favorable à l'éolien sous conditions » dans le secteur D du SRE ;
- La commune de Noroy est sur la liste des communes favorables du SRE ;
- Aucun secteur défini en tant que patrimoine (paysager et vigilance patrimoniale) n'est compris dans le périmètre rapproché, tous sont dans le périmètre éloigné. Le site étudié est éloigné de ces lieux (> 6 km) ;
- L'emplacement du site sur un plateau, espace paysager ouvert d'openfield est adapté à l'accueil de l'éolien ;
- Le site est facile d'accès ;
- Aucune contrainte technique rédhibitoire n'est présente ;
- Le potentiel éolien est bon ;
- Il y a possibilité de se raccorder au réseau électrique.

Par ailleurs, le projet retenu a été défini selon plusieurs critères :

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

➤ **Milieux naturels :**

Au regard du schéma d'implantation du projet et des mesures de réduction qui seront mises en œuvre, aucun impact sur les milieux naturels et les espèces à enjeux n'est envisagé. Les effets résiduels attendus liés au fonctionnement futur du parc éolien de Noroy concernent des risques nul à potentiellement modéré (pour l'avifaune en migration uniquement) d'atteinte à l'état de conservation des populations locales, régionales et nationales de l'ensemble des oiseaux et des chiroptères observés dans l'aire d'étude.

Aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire étant donné l'absence d'impact résiduel significatif. En revanche, des mesures d'accompagnement sont proposées visant à canaliser, coordonner ou maîtriser les effets du projet. Elles englobent notamment les suivis d'espèces sensibles pendant la phase de chantier et les suivis post implantation.

Ainsi, un projet ayant des enjeux faibles sur la biodiversité est envisageable sur le site, ce qui justifie son choix.

➤ **Contexte patrimonial et touristique :**

Les sites patrimoniaux localisés dans les zones non colorées de la ZIV ne sont pas concernés par des vues potentielles du projet. Cela concerne notamment les sites patrimoniaux localisés dans les vallées.

Pour les autres sites patrimoniaux présents dans les secteurs colorés de la carte de ZIV, ils se situent principalement dans les bourgs et les villes. Leur découverte au sein de la trame bâtie ne présente pas d'impact (vues fermées).

Les impacts seront donc nuls sur ces monuments du périmètre éloigné. C'est le cas depuis les centres de Compiègne, Beauvais, Clermont, Creil, Nogent-sur-Oise, ainsi que dans la découverte de l'abbaye de Moncel et de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois dans les bourgs.

C'est aussi le cas des sites patrimoniaux entourés de boisements, comme le cimetière militaire de Vignemont (candidature UNESCO) ainsi que la promenade du châtelier à Clermont qui est visuellement isolée du projet par son parc boisé.

➤ **Paysage rapproché :**

Le parc éolien ne sera pas perceptible depuis les fonds de vallées de l'Arré et de l'Arronde ainsi que depuis Lamécourt (impact nul). Depuis le haut de versant ouest de l'Arré, le projet s'inscrit en arrière-plan sur la ligne d'horizon dessinée par la vallée, dans l'alignement et selon la même logique d'implantation (en ligne)

que le parc éolien du Chemin du Bois Hubert. L'impact est faible à très faible (faible emprise visuelle du projet, pas de surplomb).

Depuis les vallons d'Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery, l'impact du projet est faible (recul du projet vers le nord, faible emprise visuelle du projet, pas de surplomb) à nul (pas de vues des éoliennes).

➤ **Paysage éloigné :**

Le projet s'inscrit dans le paysage de plateau de grandes cultures ponctués de boisements et au relief légèrement vallonné du cœur de l'aire d'étude. Il est ponctuel, et sa géométrie en ligne est lisible. Il se lit seul, avec l'un ou les deux parcs les plus proches du Chemin du Bois Hubert (au nord) et le parc accordé de la Plaine d'Estrées (au sud-est), et/ou avec les autres parcs du périmètre éloigné présents majoritairement au nord.

Depuis les plateaux du sud du périmètre éloigné (Clermontois), le projet n'est pas ou peu visible sous l'influence de la distance, du relief et des boisements (vues lointaines, emprise visuelle du projet réduite).

Les éoliennes ne seront pas ou peu visibles depuis les fonds de vallée éloignés du projet. Le projet se lira en vue lointaine (> 7 km) depuis le coteau ouest de la vallée de l'Arré (pas de surplomb).

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

➤ **Gisement éolien :**

Le parc éolien se situe dans la région picarde qui bénéficie d'un gisement régulier, d'un relief adapté et présente un grand nombre d'installations : 1ère région de France.

➤ **Accessibilité :**

La topographie du site est caractérisée par un relief très peu marqué, très aisément accessible par la route départementale longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

➤ **Schéma Régional Eolien :**

Comme indiqué dans le chapitre 4, le site du projet est en partie compatible avec le SRE. Par ailleurs, le projet éolien vient s'implanter dans un paysage de plateau de grandes cultures ponctués de boisements et au relief légèrement vallonné, qui se prête généralement bien à l'insertion des éoliennes.

➤ **Absence de contraintes réglementaires :**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000. L'ARS, l'armée et Météo France ont notamment répondu favorablement à la présence d'un parc éolien dans cette zone.

➤ **Distance aux habitations :**

Les dimensions du secteur permettent d'implanter les éoliennes à des distances relativement importantes des premières habitations et donc de limiter considérablement tout phénomène de nuisance. Les 5 éoliennes se trouvent à au moins 627 mètres autour des habitations, soit au-delà des exigences issues de la Loi Grenelle II (500 m). Cette distance permet de prévenir les risques de nuisance sonores au niveau des lieux d'habitation.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

➤ **Volonté politique locale :**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur le territoire de Noroy.

En effet, que ce soit à l'échelon intercommunal ou communal, le projet est soutenu localement ce qui a permis de retenir ce site pour étudier la possibilité d'implanter un parc éolien, et ceci dans le cadre des réflexions nationales sur le développement éolien. L'objectif était alors d'identifier le projet qui s'inscrira dans la zone d'étude définie et qui présentera la meilleure intégration dans son environnement.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Aucun impact sur les habitats naturels et la flore n'est à envisager grâce à l'implantation des éoliennes en milieux de moindre enjeu écologique (cultures) présentant un enjeu faible et grâce aux mesures de réduction.
- Avec l'application de l'ensemble des mesures de réduction proposées, les impacts résiduels sur l'avifaune concernent des risques résiduel négatif faible à potentiellement modéré (en migration uniquement) de l'ensemble des oiseaux observés dans l'aire d'étude.
- Les éoliennes E1 à E4 se trouvent à plus de 200 mètres des linéaires boisés. L'éolienne, E5, située à moins de 200 m d'une haie, respectera un plan de bridage renforcé afin de réduire l'impact sur les chiroptères. Nous estimons qu'aucun impact sur l'état de conservation des populations régionales, nationales et européennes des chiroptères inventoriés sur le secteur n'est attendu.
- Les effets résiduels négatifs du projet éolien de Noroy sur les populations de chiroptères sont jugés faibles.
- Les effets résiduels sur la faune « terrestre » et les insectes, après application de la doctrine ERC, sont qualifiés de non significatifs.
- La variante d'implantation et les mesures présentées n'entraînent aucun élément rédhibitoire propre à remettre en cause la poursuite du projet.

➤ **Intégration paysagère :**

Le projet répond aux recommandations de créer un parc à géométrie lisible (une ligne suivant l'orientation de la route RD101), de se reculer du bourg de Rémécourt bâti dans un vallon (pas d'éoliennes dans le sud-ouest du site étudié), de porter attention aux Trois-Étots (projet en recul au sud du hameau, vues possibles de E1 dans l'axe de la rue tout en étant d'échelle comparable à celle du bâti) et de porter attention à l'angle occupé par les éoliennes depuis l'habitat notamment Noroy (projet n'occupant pas tout le site étudié, une ligne).

➤ **Choix du modèle d'aérogénérateur :**

En vue de réduire les effets possibles de collisions/barotraumatisme à l'égard des chiroptères qui se déplacent très majoritairement à faible hauteur, a été retenu un gabarit d'éolienne impliquant une hauteur sol-bas de pale des éoliennes d'au moins 30 mètres.

Les aérogénérateurs ont une hauteur maximale de mât de 110 mètres pour E1 à E4, de 103 mètres pour E5 et un diamètre maximal de rotor de 136 mètres, soit une hauteur totale maximale en bout de pale de 170 mètres pour E1 à E4 et de 163 mètres pour E5.

7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

L'expertise paysagère qui a été réalisée par un paysagiste DPLG indépendant du bureau d'étude Énergies et Territoires Développement, a mis en avant les éléments suivants :

LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

Le département de l'Oise appartient à la limite nord du bassin parisien. Le relief est doux et de faible amplitude (< 200 m).

- Le cœur de l'aire d'étude correspond au plateau picard, au relief souple qui descend en pente douce vers l'est / sud-est vers la vallée de l'Oise.

Son sous-sol de craie à silex est recouvert d'une couche de limons importante (Pays de Chaussée, plaine d'Estrées-Saint-Denis).

Le socle crayeux est ponctuellement visible dans les pentes des vallons qui incisent le plateau. Le plateau est en effet parcouru d'un réseau important de vallons secs (nommés « fonds ») qui convergent vers les vallées humides. Celles de l'Arré, de la Brèche et de l'Aronde sont les trois vallées principales du périmètre d'étude éloigné. L'Arré est un affluent de la Brèche, elle-même affluent de l'Oise comme l'Aronde.

Le plateau picard présente en effet une crête qui marque d'est en ouest la limite de partage des eaux entre le bassin versant de la Somme au nord et celui de l'Oise au sud.



Plateau picard délimité au sud par le plateau boisé du Clermontois.
Vue vers l'ouest depuis la RD137 au nord de Catenoy.

- le sud du périmètre éloigné présente un relief plus disséqué. Le sous-sol constitué d'épaisses couches de calcaires coquilliers plus durs que la craie explique la présence de ces plateaux quasi horizontaux et très découpés.

Au sein de l'aire d'étude, le plateau du Clermontois est ainsi entaillé par les vallées de la Brèche, du Thérain et de l'Oise, la Brèche et le Terrain se jetant dans l'Oise près de Creil. L'Oise, affluent de la Seine, est le cours d'eau principal du périmètre d'étude éloigné. L'altitude du plateau du Clermontois est plus élevée (environ 150 m) que celle du sud du plateau picard (environ 90-100 m). Le Clermontois structure et compose par conséquent l'arrière-plan des vues vers le sud.

Les vallées de l'Oise, du Thérain, de la Brèche et de l'Aronde font l'objet d'une reconnaissance régionale (« paysages emblématiques » définis dans le Schéma Régional Eolien).

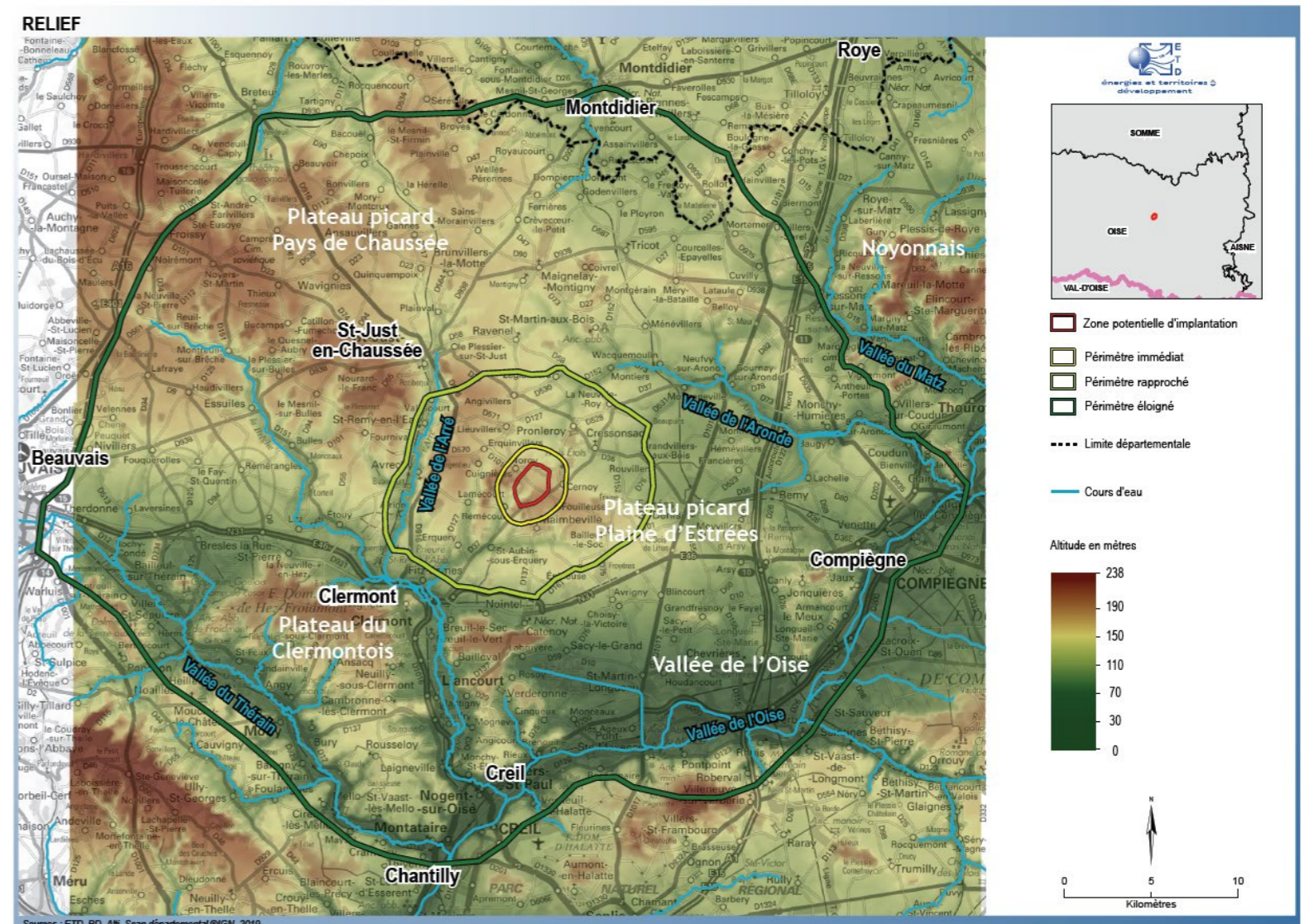


Illustration 14 : Carte du contexte altimétrique et hydrographique de l'aire d'étude.

LES EFFETS SUR LE CADRE DE VIE

Dans le périmètre rapproché, la proximité rend possible la lecture des éoliennes entre les habitations depuis les bourgs du plateau. Les photomontages informent que l'échelle des éoliennes est alors comparable à celle du bâti. Les vues ouvertes avec le projet sur le plateau s'observent depuis les accès aux bourgs et les axes routiers notamment la route RD101 en perception immédiate (route au sud du projet). **Impact modéré à faible sur le plateau (modéré dans les perceptions les plus proches).**

L'angle occupé par le projet est réduit par rapport au site étudié depuis le nord-ouest dont le bourg proche de Noroy (< 1 km), et le sud-est dont le bourg de Fouilleuse (< 1 km) présent entre le projet et le parc accordé de la Plaine d'Estrées. En effet les éoliennes s'implantent en une ligne nord-ouest / sud-est uniquement dans le nord du site (au nord de la RD101). Dans les vues depuis le nord-est et le sud-est, la création d'une seule ligne d'éoliennes diminue moins l'angle occupé par le parc, mais limite cependant la densité éolienne (pas d'éoliennes dans l'ensemble du site). C'est le cas dans le paysage de grandes cultures de la Plaine d'Estrées dans le secteur des grandes fermes au sud-est (paysage emblématique), où l'emprise visuelle du projet est atténuée par la présence de bois en avant-plan et la distance de plus de 4 km. **Impact nul depuis le fond de la vallée de l'Arré, impact faible à très faible depuis le coteau ouest (pas de surplomb).**

Dans tous les cas, l'emprise du projet reste relativement faible (5 éoliennes), sa géométrie est simple et lisible (une ligne) et reprend la logique d'implantation en ligne des deux parcs les plus proches (Chemin du Bois Hubert et Plaine d'Estrées).

Le projet est reculé de la vallée de l'Arré d'environ 6 km et n'est pas visible depuis les bourgs du périmètre rapproché en fond de cette vallée, ainsi que depuis celui de Lamécourt.

Au sud-ouest, le projet est reculé de Rémécourt ainsi que des vallons d'Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery, atténuant l'échelle des éoliennes perçues depuis ces bourgs (pas de surplomb).

Impact modéré à faible par le recul du projet aux bourgs bâtis dans les vallons au sud-ouest (Erquery, Saint-Aubin-sous-Erquery, Rémécourt, pas de surplomb).

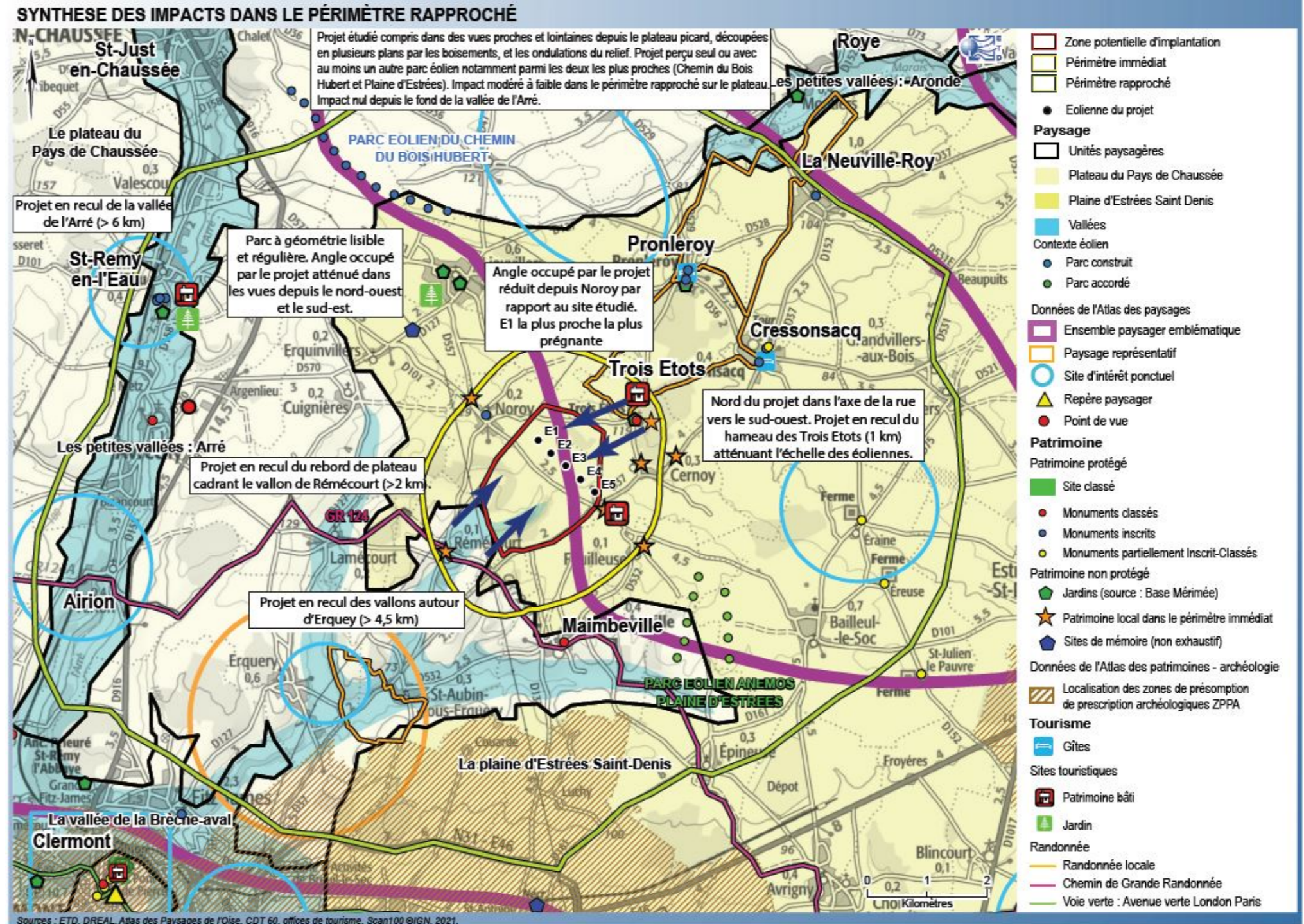


Illustration 15 : Synthèse des impacts dans le périmètre rapproché

LES RELATIONS AVEC LES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Les vues depuis les monuments historiques sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation, ceux-ci se trouvant le plus souvent au centre des bourgs et villes (Clermont, Compiègne, églises de Catenoy, Lachelle...). Des vues lointaines du projet sur le plateau peuvent s'organiser depuis certains lieux plus ouverts (exemple de l'église de Nointel bâtie en point haut à environ 8 km, impact faible).

L'impact est nul depuis le seul site de la candidature UNESCO du patrimoine de mémoire présent dans le périmètre d'étude (cimetière de Vignemont). Aucun site UNESCO n'est inventorié dans le périmètre d'étude.

A l'échelle rapprochée, la localisation du projet en recul de la vallée de l'Arré induit des impacts nuls dans la découverte du patrimoine bâti du fond de vallée (Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau) en perception immédiate (impact faible à très faible dans les vues depuis l'ouest de la vallée de l'Arré).

Les monuments historiques les plus proches sont l'église de Noroy à environ 960 m et la chapelle des Trois Etots à 1,3 km. Les autres monuments historiques sont éloignés de plus de 2,5 km du projet.

Sur le plateau, l'impact est faible depuis l'église de Noroy, très faible depuis la chapelle des Trois Etots et faible depuis la ferme d'Eraine, nul depuis l'église et le château de Pronleroy, le patrimoine dans le bourg de Cressonsacq, les églises dans les coeurs de bourgs de Maimbeville, Leglantiers, la Neuville-Roy, la ferme d'Eraine. Il n'y a pas de covisibilité avec la chapelle des Trois Etots, non visible depuis le plateau par sa localisation dans un contexte boisé.

Depuis les routes le projet s'inscrit dans le paysage de plateau cultivé et boisé dans des vues comprenant les silhouettes des villages. Des covisibilités avec le patrimoine du plateau s'organisent alors (impact modéré à faible), cependant le projet reste ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie lisible (ligne de 5 éoliennes). C'est le cas dans les vues sur le bourg de Noroy depuis ses accès ouest et nord-ouest, avec cependant l'église se distinguant peu. Depuis l'accès nord de Cressonsacq, le projet est décalé de l'axe visuel sur l'ancien donjon et l'église, et l'échelle des éoliennes est atténuée par la distance d'environ 4 km (éoliennes d'échelle inférieure aux bosquets autour du bourg).

Impact faible Vue lointaine du projet depuis le panorama des Beaux Monts de Compiègne (>25 km). Possibles covisibilités avec les silhouettes de bourg dans les vues d'ensemble sur le plateau (impact modéré à faible). Découverte du patrimoine bâti dans les fonds de vallée et les coeurs de bourg (impact nul à faible).



Vue vers le sud depuis la RD557 entre Lieuvillers et Noroy. Eglise dans la silhouette du bourg.



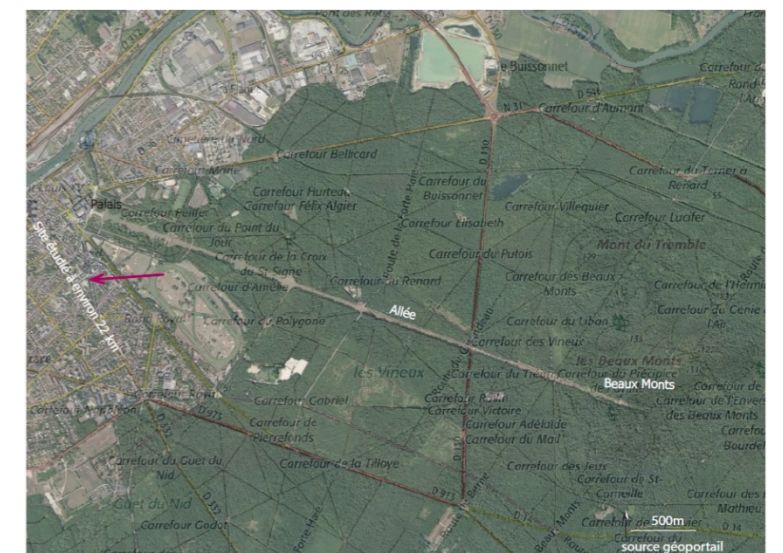
Vue vers le nord depuis l'entrée sud du hameau des Trois Etots. Site étudié hors de l'image (plus à gauche).



Belvédère du mémorial de Villers Bretonneux : visibilité de l'église protégée de Corbie depuis le belvédère. ZIP non visible



Photographie aérienne de Clermont



Photographie aérienne de Compiègne

L'INSERTION FINE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

La perception des éoliennes est variable selon la distance et le lieu où se trouve l'observateur. Les enjeux visuels d'un parc éolien sont les plus forts à proximité du site. Il s'agit donc ici d'évaluer les impacts depuis les bourgs les plus proches du futur parc éolien. Les éoliennes sont localisées à plus de 600m des habitations.

La carte de ZIV ne prend pas en compte le bâti. Les bourgs apparaissent en couleur sur la cartographie des ZIV, mais les perceptions sur le parc éolien seront fonction de la position de l'observateur et du contexte paysager (densité de l'habitat, présence de végétation...). Le premier plan créé par cette végétation et le bâti masquera alors tout ou partie du parc éolien. Depuis un point donné, une partie du parc peut être masquée complètement et l'autre apparaître au-dessus ou entre les habitations ou la végétation.

L'état initial a présenté des photographies depuis les cœurs, entrées et sorties de bourg. Toutes ne sont pas simulées en photomontage. Les photomontages réalisés rendent compte de l'échelle et de la lecture du projet depuis ces lieux (CF. Document « 7.5.2. Carnet De Photomontages »)

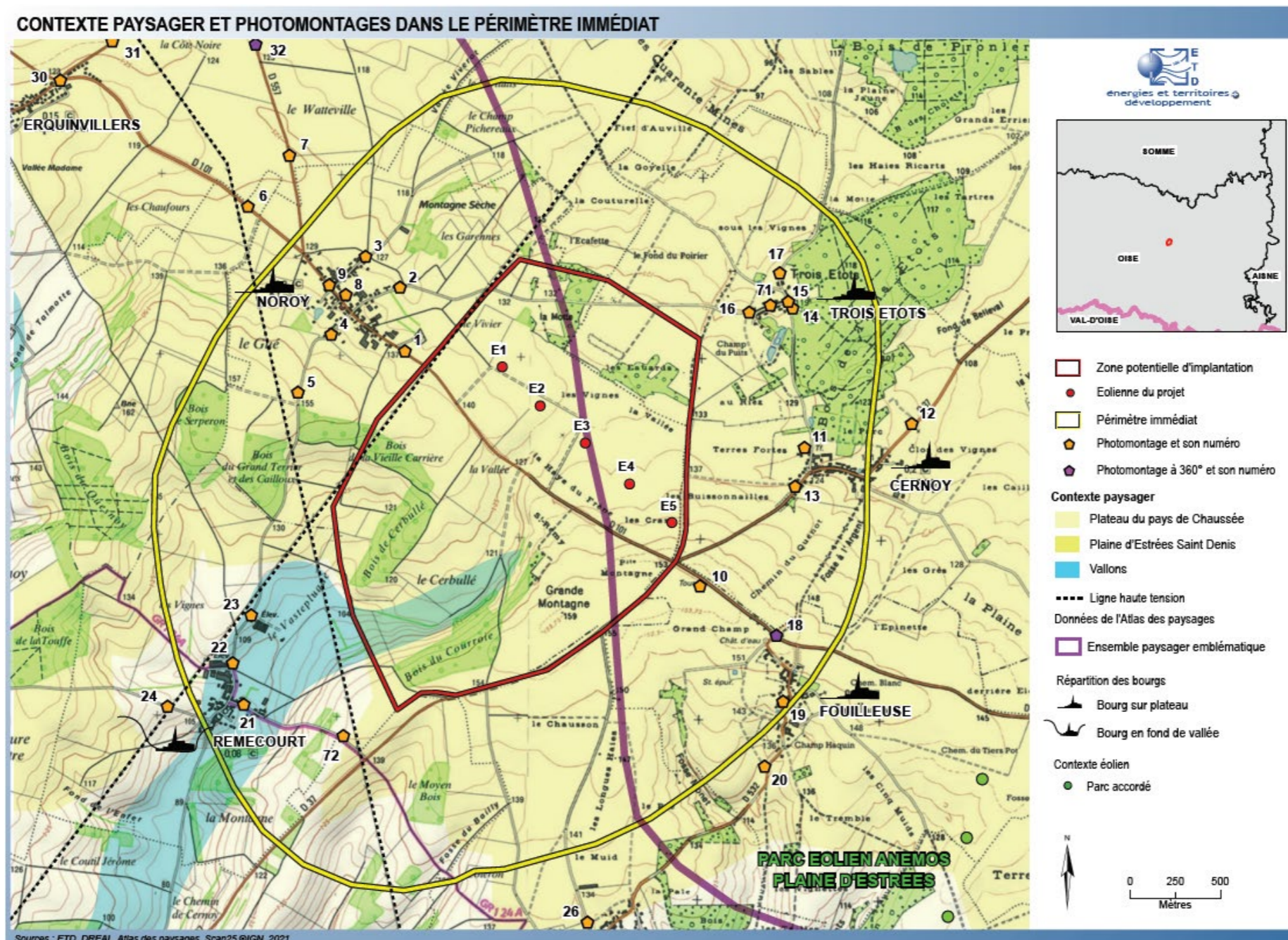


Illustration 16 : Contexte paysager et photomontages dans le périmètre immédiat

1 - Accès Sud de Noroy

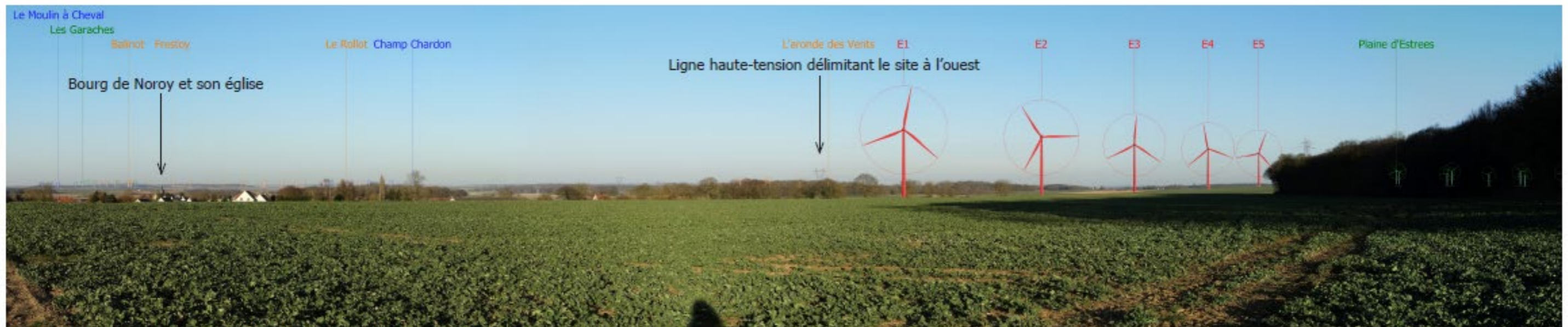
Photomontage 5



Cartes de localisation du photomontage



Etat initial - panorama à 120°(parcs existants et accordés)



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

2 – RD101, Moulin de Fouilleuse

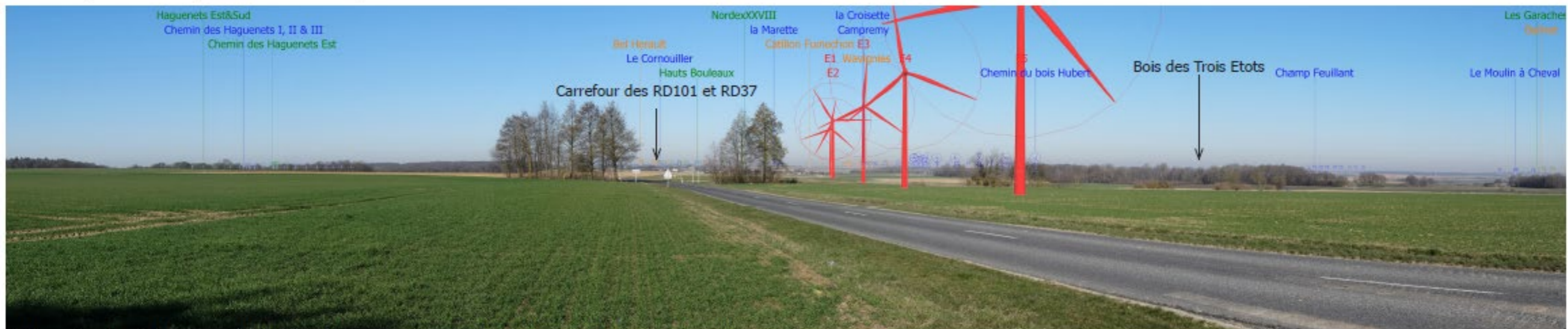
Photomontage 10



Cartes de localisation du photomontage



Etat initial - panorama à 120°(parcs existants et accordés)



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

3 – Trois Etots-sortie Ouest

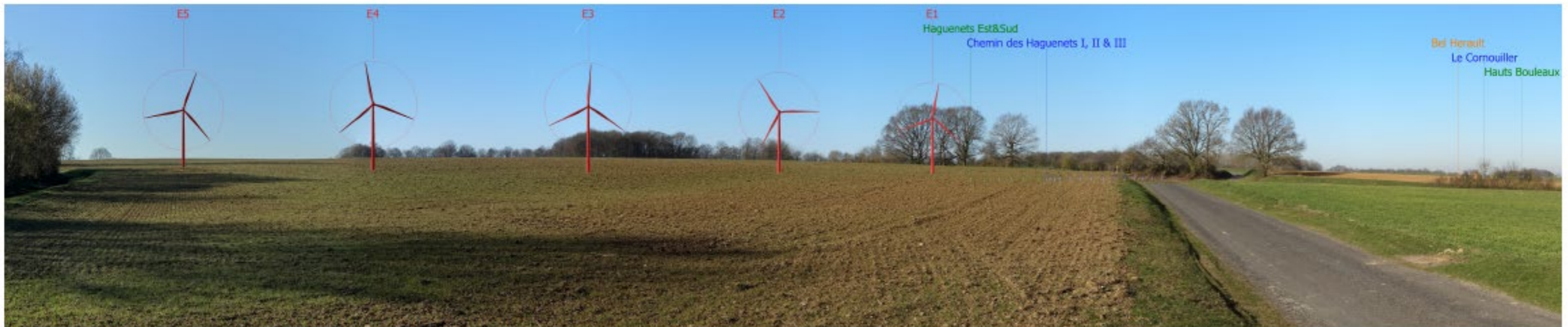
Photomontage 16



Cartes de localisation du photomontage



Etat initial - panorama à 120°(parcs existants et accordés)



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)